CHALLENGE CORAC

BULLETIN D'INFORMATION 2014-3

Bonjour à tous,

Conformément à l'article 3.03 du règlement 2014 ,(partiellement repris ci-dessous) il est rappelé que seuls compteront les points marqués aux épreuves courues après l'engagement du pilote au CORAC. La date étant celle indiquée sur la liste des engagés 2014 tenue à jour sur les sites habituels. Bien entendu ne sont pris en compte que les engagements envoyés à Marlène BIGARD et non ceux envoyés directement aux organisateurs.

Nous vous rappelons par ailleurs la date limite d'inscription des prioritaires :

25 avril 2014

3.03 Concurrents et pilotes prioritaires

Seuls les pilotes inscrits en qualité de participant au Challenge et ayant versé leur participation personnelle pourront prétendre à être classés. Les pilotes inscrits avant le 25 avril 2014 auront la qualité de pilotes prioritaires dans l'ordre de leur inscription.. Les concurrents qui, pour quelque motif que ce soit, s'engageraient à une date ultérieure perdraient le bénéfice des points acquis lors des épreuves antérieures à l'inscription et n'auraient pas le caractère de pilotes prioritaires. Les engagements, à raison d'un par épreuve, seront tous adressés à :

BIGARD Marlène
30 Route de Lectoure
31480 COX

Tout engagement incomplet sera systématiquement refusé. **Il devra y être indiqué en particulier une adresse** mail permettant de contacter avec certitude le concurrent.
Lors de la première épreuve courue par le concurrent il lui sera demandé le versement de la cotisation annuelle qui pour 2014 est fixée à 10€.

Claude GALBAN
Tél : 06 09 39 98 10
Fax : 04 67 77 62 00
claudegalban@hotmail.com